



Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
Comité Africano dos Direitos e Bem-Estar da Crianças
لجنة الخبراء الإفريقية المعنية بحقوق الطفل ورفاهه



Journée de l'enfant africain 2023 : Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique

Déclaration finale

GUIDÉS par la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et ses principes fondamentaux ;

CONSCIENTS des droits des enfants à avoir accès à un environnement numérique sûr et inclusif ;

RECONNAISSANT les divers avantages que l'environnement numérique offre aux enfants ;

RELEVANT avec préoccupation les différentes menaces pesant sur les droits des enfants dans l'environnement numérique, telles que le cyberharcèlement, l'exposition à des contenus inappropriés, l'exploitation par des prédateurs, les problèmes de santé liés à une exposition excessive aux écrans, l'exposition aux fausses informations, les violations de la vie privée, les limitations à l'expression de soi et le risque de piratage ou d'utilisation abusive de leurs données personnelles ;

Nous, les enfants, participants à la formation et à la commémoration de la Journée de l'enfant africain du 14 au 16 juin 2023 :

1. Appelons les États membres de l'Union Africaine à :

i. Mettre en place des mécanismes de protection en ligne, notamment par l'adoption de lois et de politiques, la création de logiciels bloquant les sites Web inappropriés, filtrant les contenus inappropriés et dissuadant l'exploitation des enfants en ligne ;

ii. Établir des règles de conduite en ligne appropriées et sanctionner les contrevenants ;

iii. Sensibiliser les enfants à leurs droits dans le contexte numérique ;

iv. Ratifier et mettre en œuvre les traités internationaux et régionaux pertinents en matière de droits de l'enfant favorisant les droits des enfants en ligne ;

v. Mettre en place des espaces adaptés aux enfants et des groupes d'enfants pour renforcer l'alphabétisation numérique ;

vi. Promouvoir l'égalité et l'inclusion dans l'environnement numérique en veillant à ce que tous les enfants, y compris ceux des zones rurales et les enfants handicapés, aient accès à des dispositifs numériques tels que des ordinateurs portables et des ordinateurs.

2. Appelons les organisations de la société civile à :

i. Sensibiliser les enfants à l'utilisation appropriée des espaces numériques et des médias sociaux, en mettant en évidence leurs avantages et leurs risques, et à leur offrir des plates-formes pour s'exprimer ;

ii. Mettre en place des numéros verts pour signaler les abus en ligne ;

iii. Créer et renforcer des groupes de défense pour garantir un environnement en ligne sûr pour les enfants ;

iv. Plaider en faveur de politiques et de lois protégeant les droits des enfants dans le contexte numérique ;

v. Soutenir la fourniture de services tels que le conseil et les services juridiques aux victimes de cyberintimidation et autres violations en ligne.

3. Appelons les entreprises technologiques à :

i. Renforcer leurs systèmes et travailler avec les enfants, les gouvernements et les organisations pour assurer la sécurité des enfants en ligne.

4. Appeler la communauté, y compris les parents et les tuteurs, à :

i. Éduquer les enfants à la maison et à l'école sur les avantages et les dangers liés à l'environnement numérique ;

ii. Permettre aux enfants de s'exprimer librement et les guider dans l'utilisation sécurisée d'Internet ;

iii. Travailler ensemble pour créer et promouvoir une culture de respect et de responsabilité en ligne.

5. Appeler les autres enfants à :

i. Participer à un soutien entre pairs en se protégeant mutuellement en ligne et en ne violant pas les droits des autres enfants en ligne ;

ii. Être responsables et éviter de fréquenter des plateformes illégales et d'accéder à des contenus pour adultes.

Adopté le 16 juin 2023, à Lusaka, Zambie.